Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 060-216001727-20200526-2020_06-AU

PROCES-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2020

PROCES VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DES ADJOINTS

L'An deux mille vingt, le 26 mai à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Cramoisy proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

- DARSONVILLE Jean-Michel, Maire sortant
- BOCQUET Jessica; DELESTREES Patrick; GALLIEGUE Raymond; GILLET Pierre-Alain; GOSSET Christine; LAPORTE Jean-François ; LAUNOY Ketty; LE BARS Jasmine ; LE BARS Loïc; MESSEAN Eric; REMY Françoise; SOREL Bénédicte ; TUQUET Joël, nouveaux conseillers municipaux élus.

Absents ayant donné pouvoir :

- LAPORTE Emmanuelle donne pouvoir à LAPORTE Jean-François
- DEBELLEMANIERE Nathalie donne pouvoir à GALLIEGUE Raymond

Absents excusés :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DARSONVILLE, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs :

LAUNOY Ketty (178) ; GILLET Pierre-Alain (178) ; LE BARS Loïc (177) ; BOCQUET Jessica (177) ; DEBELLEMANIERE Nathalie (177) ; DELESTREES Patrick (176) ; SOREL Bénédicte (176) ; REMY Françoise (175) ; LE BARS Jasmine (175) ; GOSSET

Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 060-216001727-20200526-2020_06-AU

Christine (175) ; GALLIEGUE Raymond (173) ; LAPORTE Jean-François (173) ; MESSEAN Eric (173) ; LAPORTE Emmanuelle (173) ; TUQUET Joël (172)
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance : Mme GOSSET Christine

Monsieur Loïc LE BARS, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

I - Election du Maire

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L.21211-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procédé à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir et voté à bulletin secret, sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire : bulletin litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

A obtenu :
Monsieur Raymond GALLIEGUE Quatorze voix (14)

Monsieur Raymond GALLIEGUE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire prend la présidence de l'assemblée et donne lecture de la charte de l'élu local.

II - Election des adjoints :

Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 060-216001727-20200526-2020_06-AU

Détermination du nombre des adjoints :
Vu, le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant que le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (14 voix pour ; 1 voix contre : Mme GOSSET) :

- D'approuver la création de 3 postes d'adjoint au maire ;
- De faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Election du 1er adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, élu maire, à l'élection du 1er adjoint.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir et voté à bulletin secret, sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire : bulletin litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	1
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	14
Majorité absolue	:	8

A obtenu :

Monsieur Loïc LE BARS	Quatorze voix	(14)

Monsieur Loïc LE BARS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1er adjoint et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 060-216001727-20200526-2020_06-AU

Election du 2ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, élu maire, à l'élection du 2ème adjoint.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir et voté à bulletin secret, sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire : bulletin litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	3
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	12
Majorité absolue	:	7

A obtenu :
Madame Jessica BOCQUET douze voix (12)

Madame Jessica BOCQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2ème adjoint et a été immédiatement installé.

Election du 3ème adjoint

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Raymond GALLIEGUE, élu maire, à l'élection du 3ème adjoint.

Après appel des candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est rendu dans l'isoloir et voté à bulletin secret, sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	15
A déduire : bulletin litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	:	0
Reste pour le nombre des suffrages exprimés	:	15
Majorité absolue	:	8

Envoyé en préfecture le 28/05/2020
Reçu en préfecture le 28/05/2020
Affiché le
ID : 060-216001727-20200526-2020_06-AU

A obtenu :

Monsieur Eric MESSEAN	Trois voix	(3)
Monsieur Joël TUQUET	Douze voix	(12)

Monsieur Joël TUQUET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint et a été immédiatement installé.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Monsieur DELESTREES demande si la commune pourrait être tenu responsable si une contamination avait lieu au city stade où une trentaine de personnes se réunissent le week-end. Monsieur le Maire explique que nous avons déjà fait le nécessaire auprès de la gendarmerie pour faire des contrôles. De plus, le city stade n'a toujours pas été réceptionné, il appartient encore au conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 03.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 27 mai 2020

Le Maire,

MAIRIE de CRAMOISY (OISE)

Raymond GALLIEGUE